

Date de dépôt : 4 mars 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Roger Deneys : Chantier du CEVA à Lancy-Pont-Rouge : pourquoi aucune mesure n'est-elle prise pour assurer la sécurité et la facilité des déplacements des piétons et cyclistes ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 février 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le chantier du CEVA à Lancy-Pont-Rouge a aujourd'hui pris une ampleur plus conséquente, en particulier en termes d'impact sur les voiries.

Ainsi, aux abords immédiats des Ports Francs, de la gare de Lancy-Pont-Rouge, de la poste et du passage de la route du Grand-Lancy sous les voies CFF, les piétons et cyclistes sont subitement privés de trottoirs et pistes cyclables, tant en direction de la ville de Genève que de Lancy, sans qu'aucune mesure de substitution sérieuse ne soit prise afin de garantir la sécurité et la facilité de leurs déplacements.

Pourtant, dans le même temps, les automobilistes peuvent, eux, toujours effectuer leurs déplacements sur l'ensemble des voies de circulation qui leur sont dévolues...

Alors que Genève croule déjà sous un trafic automobile excessif, ce choix a de quoi surprendre : pourquoi les déplacements des piétons et des cyclistes, non polluants, sont-ils rendus plus dangereux (par la suppression des trottoirs et des pistes cyclables) et plus compliqués (pas une signalisation lacunaire et même dangereuse) alors qu'il n'est demandé aucun effort particulier aux automobilistes qui empruntent ce secteur ?

Avant qu'un accident ne survienne et qu'un piéton ou un cycliste ne soit victime de la gestion particulièrement lacunaire de ce chantier en termes de sécurité, le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer pour quelles raisons il n'a pas pris des mesures permettant de maintenir un passage sécurisé des piétons et cyclistes, et même sous forme d'un aménagement bidirectionnel sécurisé d'un seul côté de la route, le long de la route du Grand-Lancy et en particulier dans le passage sous les voies CFF ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En date du 24 novembre 2014, les travaux liés au CEVA ont nécessité la fermeture du trottoir ainsi que la piste cyclable sous voie côté nord de Pont-Rouge. A cet effet, un cheminement pour piétons et une traversée piétonne régulée par des feux ont été mis en place, permettant ainsi aux piétons de traverser au plus proche sans devoir effectuer un détour de plusieurs dizaines de mètres en direction du carrefour de l'Etoile.

Le Conseil d'Etat tient également à préciser que la configuration du site avec la complexité du tramway en site mixte n'a pas permis de supprimer une présélection afin de la destiner aux cycles et aux piétons. Cette possibilité a été étudiée en priorité, mais une telle suppression aurait produit une surcharge de trafic sur tout le secteur Etoiles, route des Jeunes, route des Acacias et Pont-Rouge.

Le Conseil d'Etat est conscient des désagréments causés par cette phase du chantier et reste attentif à minimiser la durée de cette déviation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP